

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2021

---

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES  
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 217

présenté par  
Mme Bergé

à l'amendement n° 4 de Mme Anthoine

-----

**ARTICLE 10 BIS**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« demandeur »

les mots :

« titulaire de l'autorisation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel.